Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_321_010726-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 1er juillet 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Aurélie TOUL procuration à Lédie LE HIR
Karine RIOU procuration à Camille GAUDRY
Yannig ROBIN procuration à Nolwen L'HOSTIS

Nomenclature ACTES 3.2.1	DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A KREAC'H AN AVEL

Le propriétaire des parcelles cadastrées CO 75 et 78 situées à Kreac'h an Avel a sollicité la commune pour acquérir une partie du domaine public au nord de sa propriété. Cet espace, d'une superficie d'environ 66 m², constitue une partie d'un ancien chemin aujourd'hui entretenu par le demandeur et utilisé pour relier ses deux parcelles (parcelle bâtie et jardin).

Les propriétaires des parcelles voisines de cet espace public ont été contactés afin de connaître leur avis sur ce projet de cession. Ils ont indiqué ne pas s'opposer à ce projet de cession au profit de leur voisin.

Considérant qu'une enquête publique n'est pas nécessaire préalablement au déclassement d'un terrain et à sa cession lorsqu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte assurées par la voie existante, ce qui est le cas de la présente demande, le délaissé communal servant uniquement d'accès à la propriété du demandeur,

Vu l'estimation réalisée par le service du Domaine, d'un montant de 10 € / m²,

Après avis de la commission urbanisme du 10 juin 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- d'autoriser le déclassement d'une partie du domaine public, au nord des parcelles CO 75 et 78, d'une superficie d'environ 66 m² ;
- d'autoriser la cession de ce délaissé communal au profit du propriétaire des parcelles CO 75 et 78 au prix fixé par le service du Domaine, soit 10 € / m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Tous les frais afférents à cette opération (frais de bornage, frais d'acte) seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_321_010726-DE

Annexes :
- Plan de situation
- Photos et plan de masse
- Estimation du Domaine

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 juillet 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON